



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 22 MAI 2024**

N° 2024 0053

L'An Deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 15 mai 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Olivier CHENU, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, François VILLARD,

Absents excusés : Gérard RUFFIER LANCHE, Robert LEVY, Xavier BRONNER (pouvoir donné à Arnaud JOLY)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : Recrutement des agents saisonniers pour l'été 2024

Par délibération n°2024-0028 du 2 avril 2024, le Conseil municipal a validé le recrutement des agents saisonniers pour l'été 2024.

Certains agents recrutés pour la saison d'été ont déjà travaillé pour la commune lors de la saison d'hiver 2023/2024. Il convient donc de créer les emplois suivants, au motif d'accroissement temporaire d'activité :

- 1 Maître-Nageur Temps Complet : Grade Educateur des APS du 01/06/2024 au 30/09/2024
- 2 Agents accueil Piscine : Grade Adjoint Administratif du 01/06/2024 au 30/09/2024
- 1 Projectionniste : Grade Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe du 01/06/2024 au 30/09/2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité :
 - o 1 Maître-Nageur Temps Complet : Grade Educateur des APS du 01/06/2024 au 30/09/2024
 - o 2 Agents accueil Piscine : Grade Adjoint Administratif du 01/06/2024 au 30/09/2024
 - o 1 Projectionniste : Grade Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe du 01/06/2024 au 30/09/2024

MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE

- CHARGE Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et leur profil ;
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Vincent RUFFIER DES AIMES,
Adjoint**

